

MAIRIE D'AUMALE

10 AVR. 2019

1964



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

DISEN

Affaire suivie par Fatma BENNECER
Mission d'animation de la DISEN
Tél : 02.32.18.95.68
Mél : ddtm-sispea@seine-maritime.gouv.fr

ROUEN, le - 8 AVR. 2019

La préfète de la région Normandie
Préfète de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement
Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 129 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, il vous est demandé de présenter à votre assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement (RPQS) au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En complément, la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques a mis en place le système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) et le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015, introduit l'obligation pour les collectivités de saisir et transmettre au SISPEA les indicateurs techniques et financiers figurant dans le RPQS.

Je vous invite à veiller au respect de ces dispositions pour l'exercice 2018 en :

- saisissant les indicateurs des services publics (alimentation en eau potable, assainissement, assainissement non collectif) par voie électronique sur le site SERVICES (<http://www.services.eaufrance.fr/>),
- transmettant le rapport accompagné de la délibération correspondante à la préfecture - direction de la citoyenneté et de la légalité
- adressant une copie à la D.D.T.M. de Seine-Maritime, mission d'animation de la délégation interservices de l'eau et de la nature.

Par ailleurs, je vous rappelle que le rapport annuel du délégataire (RAD) ne se substitue pas au RPQS. Si vous rencontrez des difficultés dans l'élaboration de ce rapport, vous pourrez sur le site précité, après la saisie de vos données réglementaires, produire un rapport pré-renseigné qu'il faudra simplement finaliser.

En outre, je vous informe que le 11ème programme d'intervention de l'agence de l'eau conditionne l'éligibilité des aides au remplissage du SISPEA à compter du 1^{er} janvier 2019.

Mes services restent à votre disposition pour toute information qui vous serait nécessaire sur la mise en œuvre de ce dispositif. Des informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'Etat :

<http://dise.seine-maritime.agriculture.gouv.fr/Observatoire-national-des-services>

A titre d'information, vous trouverez joint à ce courrier, la plaquette 2017 sur le prix des services d'eau et d'assainissement collectif en Seine-Maritime, réalisée à partir des données de vos RPQS.

Je vous remercie pour votre contribution à cette démarche et à la valorisation de cet observatoire national.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Laurent BRESSON

LISTE DES DESTINATAIRES :

Commune de Ambrumesnil
Commune de Aumale
Commune de Belmesnil
Commune de Bures en Bray
Commune de Elbeuf en Bray
Commune de Croixdalle
Commune de Envermeu
Commune de Fécamp
Commune de Fontaine le Dun
Commune de Forges-les-Eaux
Commune de Gaillefontaine
Commune de Gueures
Commune de Lamberville
Commune de Londinières
Commune de Luneray
Commune de Montville
Commune de Quiberville
Commune de Saint Nicolas d'Aliermont
Commune de Saint Saëns
Commune de Serqueux
S.I.A.E.P.A. de la Région d'Aufay-Tôtes
S.I.U.A.E.P. de la Basse Bresle
S.I.A.E.P.A. de Blangy sur Bresle / Bouttencourt
SIGE Bray - Bresle – Picardie
S.A. Bresle Littoral
S.A.E.P.A. du Bray Sud
Communauté de communes Campagne de Caux
Communauté de communes Caux Austreberthe
S.I.E.A. du Caux Central
S.M.E.A. Caux Nord Est
S.I.A.E.P.A. de la Région de Colleville
Communauté de communes Côte d'Albatre
S.I.A.E.P.A. du Crevon
Communauté de communes Campagne de Caux
Communauté de communes Caux Seine Agglo
S.A.E.P.A. de Cuy Saint Fiacre / Gancourt Saint Etienne / Molagnies
Communauté d'agglomération de la région Dieppoise
S.I.A.E.P.A. de la Région de Dieppe Nord
S.I.A.E.P.A. de la Région de Doudeville
S.I.A.E.P.A. de la Région de Fécamp Sud Ouest
S.I.A.E.P.A. de la Région de Forges Est
Communauté Le Havre Seine Métropole

ET :

- ↳ Commune de Saint Laurent de Brèvedent
- ↳ Communauté de communes de Criquetot l'Esneval
- ↳ S.I.A.E.P.A. des Eaux Usées de Saint Romain de Colbosc
- ↳ S.I.A.E.P.A. de la Région de Saint Romain Nord Ouest
- ↳ S.I.A.E.P. de la Cerlangue

S.I.A.E.P.A. de la Région des Grandes Ventes
S.I.A.E.P.A. de la Région de Grigneuseville et Bellencombre
S.I.A.E.P. de la Région de Luneray
Métropole Rouen Normandie
S.I.A.E.P.A. de la Région de Montville
S.I.A.E.P.A. de la Région de Mont-Cauvaire
S.I.A.E.P.A. de la Région de Nesle Pierrecourt
S.I.A.E.P.A. O2 Bray
S.I.A.E.P.A. de la Région du Plateau d'Alhiermont
S.I.A.E.P.A. de la Région de Rieux Monchaux
Communauté de communes Saône et Scie
S.I.A.E.P.A. de la Région de Saint Laurent en Caux
S.I.A.E.P.A. de la Région de Saint Léger aux Bois
Communauté de communes Terroir de Caux
S.I.A.E.P.A. de Sigy en Bray - Forges Nord
S.M.A.E.P.A. de Sierville
S.I.A.E.P.A. des Sources de l'Yères
S.I.A.E.P.A. de la Région de Toussaint Contremoulins
S.I.A.E.P.A. des Trois Sources Cailly - Varenne - Béthune
S.I.A.E.P.A. de la Vallée de la Béthune
S.I.A.E.P.A. de la Vallée de l'Eaulne
S.I.A.E.P.A. de la Vallée de la Saône
S.I.A.E.P.A. de la Région de Valmont
S.I.A.E.P.A. de la Vallée de l'Yères
S.I.A.E.P.A. de la Région de Vieux Rouen sur Bresle
S.I.A.E.P.A. de la Région de Yerville
S.A.E.P. de Wanchy Douvrend